



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 241 Sp 33

Auxerre le 5 février 2020

Présents : MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chery-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 30.

1. Réclamations

Match 51413.1 du 02.02.20 Auxerre Sp Citoyens 2 – Toucy 2 Départemental 4 gr B

Réserve d'avant match déposée par le club d'Auxerre Sp Citoyens : réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de US Toucycoise pour le motif suivant : des joueurs du club US Toucycoise sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 3 février 2020 - via l'adresse de messagerie officielle du club,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application des articles 142, 167, 186 et 187.1 des R.G,
- dit la réserve d'avant match du club d'Auxerre Sp Citoyens recevable en la forme,
- en application de l'article 167 des R.G. et disposition particulière applicable au district (règlement championnat seniors saison 2019/2020),
- attendu que l'équipe de Toucy 1 en départemental 1 n'a pas disputé de match depuis le 8 décembre 2019,
- après vérification de la feuille de la match D1 du 08.12.19 Vinneuf Courlon – Toucy,
- attendu qu'aucun joueur de Toucy 1 n'a participé à la rencontre D4 gr B du 2 février 2020 Auxerre Sp Citoyens 2 – Toucy 2,
- dit tous les joueurs qualifiés pour cette rencontre,
- dit la réserve d'avant-match du club d'Auxerre Sp Citoyens non fondée,
- enregistre le résultat : Auxerre Sp Citoyens = 2 / Toucy 2 = 4.

Match 50544.1 du 02.02.20 St Valérien EESV–Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

Réserve d'après match du club St Valérien EESV en date du 02.02.20 – via la messagerie officielle du club.

La commission prend note du retrait de cette réserve par le club de St Valérien EESV par courriel en date du 2 février 2020.

Match 51318.1 du 02.02.20 Joigny 3 – Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 gr A

Réserve d'avant match déposée par le club de Pont Sur Yonne – confirmée via la messagerie officielle du club.

La commission prend note du retrait de cette réserve par le club de Pont Sur Yonne par courriel en date du 3 février 2020.

La commission prend note de l'absence de confirmation des réserves posées :

Réserve d'avant match :

- Match 50496.1 du 02.02.20 Fleury La Vallée – Champs Sur Yonne D2 gr B
- Match 50536.1 du 02.02.20 Gron Véron 2 – Pont Sur Yonne D3 gr A
- Match 50965.1 du 02.02.20 Monéteau 2 – Aillant 2 D3 gr B
- Match 51344.1 du 02.02.20 Sens Eveil – St Denis Les Sens 2 D4 gr A

2. Forfait

Courriel du club de Gron Véron en date du 04.02.20 : retrait de l'équipe Gron Véron 2 en championnat U13 départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, vu le motif inscrit dans le courriel du club de Gron Véron,

- attendu qu'il était précisé dans le PV de la commission technique en date du 22 janvier 2020, que les clubs avaient jusqu'à la date du 27 janvier 2020 pour donner leur avis concernant les engagements pour la 2^{ème} phase,
- inflige une amende de 60 € au club de Gron Véron pour retrait d'équipe avant le début de championnat.

3. Matches non joués**Match 50043.1 du 02.02.20 Vinneuf Courlon – Varennes Départemental 1**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf en date du 30 janvier 2020,

- donne ce match à jouer le 5 avril 2020,
- précise au club de Vinneuf Courlon qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette rencontre,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors – saison 2019/2020 : l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable.

Match 50408.1 du 02.02.20 Champlost – Aillant Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Champlost en date du 31 janvier 2020,

- donne ce match à jouer le 15 mars 2020,
- précise au club de Champlost qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette rencontre,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors – saison 2019/2020 : l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable.

Match 50495.1 du 02.02.20 Magny 2 – St Fargeau Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté de la Communauté de communes du Serein en date du 31 janvier 2020, donne ce match à jouer le 5 avril 2020.

Match 50967.1 du 02.02.20 Chemilly – Perrigny Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Chemilly en date du 1^{er} février 2020, donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Match 50969.1 du 02.02.20 Mt St Sulpice 2 – Appoigny 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie du Mt St Sulpice en date du 30 janvier 2020, donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Mme Chéry-Floch n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 50970.1 du 02.20.20 St Georges 2 – Auxerre Sp Citoyens départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipale de la mairie de St Georges en date du 31 janvier 2020, donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Match 51150.1 du 02.02.20 Venoy – Asquins Montillot Départemental 3 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Venoy en date du 31 janvier 2020,

- donne ce match à jouer le 9 février 2020 (1^{ère} date de libre) à 14 h 30 sur les installations d'Asquins (annulation de l'inversion de match demandée en date du 29.01.20).

Match 51415.1 du 02.02.20 St Sauveur/Saints – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : non joué – terrain impraticable et le rapport de l'arbitre, donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Match 51476.1 du 02.02.20 Toucy 3 – Andryes Départemental 4 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Toucy en date du 31 janvier 2020, donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Match 51477.1 du 02.02.20 Vergigny 2 – Arcy Sur Cure Départemental 4 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Vergigny en date du 1^{er} février 2020,

- donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30, 1^{ère} date de libre.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 52328.1 du 04.03.20 Bléneau/Charny – Charbuy Départemental Futsal

Courriel du club de Bléneau en date du 05.02.20 : demande d'inversion de match suite à l'indisponibilité du gymnase de Bléneau pendant les vacances scolaires.

La commission, vu le motif invoqué par le club de Bléneau,

- inverse cette rencontre et donne matchs à jouer comme suit :
 - match aller 52328.1 le 6 mars 2020 à la Halle Aux Sports de Charbuy
 - match retour 52328.2 le 18 mars 2020 au gymnase de Bléneau.

Match 51128.2 du 16.02.20 UF Tonnerrois – E.C.N. 2 Départemental 3 gr C

Courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 3 février 2020 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 16 février 2020 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles.

Match 51325.1 du 09.02.20 St Sérotin – St Julien Du Sault 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de St Sérotin en date du 2 février 2020 : demande de changement de terrain,

- prend note du courrier de la mairie de Pont Sur Yonne en date du 5 février 2020 donnant l'autorisation au club de St Sérotin pour l'utilisation des installations de Pont Sur Yonne,
- **donne ce match à jouer le 9 février 2020 à 14 h 30 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont Sur Yonne.**

Match 51473.1 du 23.02.20 Serein HV – Chatel Censoir Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Serein HV en date du 30 janvier 2020.

La commission, sans l'accord écrit du club de Chatel Censoir, maintient ce match à la programmation du 23 février 2020.

Match 52004.1 du 09.02.20 Serein AS/Vareennes – Champigny Départemental féminin

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Champigny est qualifiée en finale régionale futsal féminine le 8 février 2020 à Dijon,
- donne ce match à jouer le 12 avril 2020.

U18 Départemental 1

Courriel du club de St Clément Onze en date du 29 janvier 2020 – programmation des matchs à domicile.

La commission, vu les pièces au dossier,

- précise au club de St Clément Onze que les groupes ont été notifiés dans le PV de la commission technique du 22 janvier 2020,
- concernant la programmation des matchs, les calendriers sont définis suivant le logiciel fourni par la FFF pour l'élaboration des calendriers,
- afin d'harmoniser ce championnat, inverse la rencontre U18 D1 du 4 avril 2020 UF Tonnerrois – St Clément Onze 1,
- par conséquent pour la journée du 4 avril 2020, 3 matchs seront programmés sur les installations de St Clément :
 - U18 D1 St Clément Onze 1- UF Tonnerrois à 18 h 00
 - U18 D2 gr A St Clément Onze 1 - Fontaine La Gaillarde à 16 h 00
 - U15 D2 gr A St Clément Onze 2 - Paron FC à 14 h 00

Match 52731.1 du 08.02.20 St Clément Onze – Paron FC U18 départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 4 février 2020,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 8 février 2020 à 15 h 30 sur les installations de Paron.

Match 52735.1 du 15.02.20 Paron FC – Avallon FCO U18 Départemental 1

Demande de report de match du club de Paron FC en date du 2 février 2020,

La commission, sans réponse du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 15 février 2020 sur les installations de Paron.

Match 524381 du 15.02.20 Toucy/Diges.Pourrain – Appoigny/Héry 2 U18 Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire et de terrain par le club de Toucy en date du 30 janvier 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 février 2020 à 14 h 30 sur les installations de Diges.

U15 Départemental 1

Courriel du club de Joigny en date du 3 février 2020 – programmation des matchs à domicile.

La commission, vu les pièces au dossier,

- concernant la programmation des matchs, les calendriers sont définis suivant le logiciel fourni par la FFF pour l'élaboration des calendriers,
- afin d'harmoniser ce championnat, inverse la rencontre U15 D1 du 4 avril 2020 Avallon FCO – Joigny
- par conséquent ce match se déroulera le 4 avril 2020 sur les installations de Joigny.

Match 52540.1 du 08.02.20 Joigny 2 – Serein AS/Varennes U15 Départemental 2 gr B

Demande d'avancement de match du club de Varennes en date du 4 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 février 2020 à 13 h 00.

Match 52554.1 du 28.03.20 Neuvy Sautour – Joigny 2 U15 Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Neuvy Sautour en date du 3 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 mars 2020 à 15 h 00.

Match 52944.1 du 15.02.20 Auxerre Stade 2 – Courson U15 Féminin

Courriel du club de Courson en date du 3 février 2020.

La commission, vu l'occupation du terrain d'Etai pour le 15 février 2020,

- inverse la rencontre et donne ce match aller à jouer le 15 février 2020 à 10 h 00 sur les installations du Stade Auxerrois,
- donne le match retour à jouer le 16 mai 2020 sur les installations d'Etai.

Match 52895.1 du 08.02.20 St Clément Onze – Avallon FCO U13 départemental 1

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 3 février 2020 suite à l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 4 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le **11 avril 2020, date impérative.**

Match 52640.1 du 08.02.20 Cerisiers – Pont Sur Yonne U13 Départemental 2 gr A

Courriel du club de Cerisiers en date du 4 février 2020 : demande d'inversion de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 8 février 2020 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont Sur Yonne,
- donne le match retour à jouer le 4 avril 2020 sur les installations de Cerisiers.

Match 52641.1 du 08.02.20 St Clément Onze 2 – Paron FC 2 U13 départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 3 février 2020 suite à l'arrêté municipal de la mairie de St Clément en date du 4 février 2020.

La commission, vu le refus du club de Paron en date du 4 février 2020,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 8 février 2020 à 11 h 30 sur le terrain synthétique du stade de Paron, date impérative,
- donne le match retour à jouer le 4 avril 2020 sur les installations de St Clément.

Match 52866.1 du 08.02.20 Venoy – Vermenton U13 Départemental 3 gr D

Courriel du club de Vermenton en date du 3 février 2020 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 22 février 2020.

Match 52879.1 du 08.02.20 Serein AS/Varennes – Varennes/Serein AS U13 départemental 3 gr E

Demande de report de match du club de Serein AS en date du 4 février 2020.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation du 8 février 2020 sur les installations de Serein AS.

Courriel du club de la mairie de Sens en date du 29 janvier 2020

La commission prend note de l'indisponibilité des installations du complexe sportif rue René Binet de Sens du 10 au 13 avril 2020.

5. Feuilles de matchs informatisées

Match 50544.1 du 02.02.20 St Valérien – Vinneuf Courlon Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier et le courriel du club de St Valérien en date des 2 et 3 février 2020,

- prend réception de la feuille de match papier et le constat d'échec FMI
- enregistre le résultat : St Valérien EESV = 0 / Vinneuf Courlon = 2,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

Match 50966.1 du 02.02.20 St Fargeau 2 – Cheny Départemental 3 gr B

La commission, vu les pièces au dossier et le courriel du club de St Fargeau en date du 3 février 2020,

- prend réception de la feuille de match papier et le constat d'échec FMI
- enregistre le résultat : St Fargeau 2 = 2 / Cheny = 1,
- suite à un problème informatique, sursoit à l'amende.

6. Questions diverses

Match 51421.2 du 16.02.20 Varennes 3 – Tanlay Départemental 4 gr C

Courriel du club de Tanlay en date du 05.02.20 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 51479.1 du 02.02.20 Ravières – Serein HV Départemental 4 gr C

Courriel de l'arbitre en date du 04.02.20 concernant la non signature de la FMI pour le club de Serein HV.

La commission rappelle le club de Serein HV qu'ils ont obligation de clôturer la FMI à la fin du match.

Match 51344.1 du 02.02.20 Sens Eveil - St Denis Les Sens 2 Départemental 4 gr A

La commission prend note du non déplacement de l'arbitre désigné et transmet le courriel reçu de l'arbitre à la C.D.A.

7. Matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations des matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Appoigny : le 1^{er} février 2020 / match amical en U15

- Joigny : le 1^{er} février 2020 / plateau amical en U13
- Joigny : le 1^{er} février 2020 / match amical seniors
- Joigny : le 2 février 2020 / tournoi futsal en U9
- Joigny : le 2 février 2020 / match amical seniors

- Neuvy Sautour : le 1^{er} février 2020 / annulation du match amical en U13

- Paron : le 8 février 2020 / matchs amicaux en U11 et U15
- Paron : le 8 février 2020 / plateau amical en U8/U9

- UF Tonnerrois : le 4 mars 2020 / match amical en U13

- Toucy : le 31 janvier 2020 / match amical seniors

RAPPEL : ces matchs amicaux ou plateaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

8. Prochaines réunions

- Mercredi 12 février 2020
- Mercredi 19 février 2020

Fin de réunion à 18 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin